

Lettre du directeur du C.R.D.P. aux maires et chefs d'établissement - En annexe, circulaire ministérielle du 3 juillet 1975.

Numéro d'inventaire : 1999.01630 (1-2)

Auteur(s) : Claude Bouhier

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : C.R.D.P. (Rouen)

Date de création : 1975

Description : Feuilles imprimées recto.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Appel au versement des équipements réformés.

Mots-clés : Musée pédagogique et ses successeurs

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Mont-Saint-Aignan

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Seine-Maritime, Mont-Saint-Aignan

bulletin officiel

N° 27
10 juillet 1975

du ministère de l'éducation et du secrétariat d'état aux universités

secrétariat d'état auprès du ministre
de la qualité de la vie chargé
de la jeunesse et des sports

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Circulaire n° 75-229 du 3 juillet 1975

(Cabinet du ministre de l'Éducation)

aux Chefs d'établissements s/c des Recteurs

Objet : Collection de matériels scolaires anciens.

Dans le cadre du Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques de Rouen, une section spécialisée a été créée en 1972 pour constituer un fonds de matériels scolaires anciens. Cette initiative a rencontré dans la région un plein succès, tant sur le plan de la collecte que sur le plan de l'exploitation des matériaux réunis.

Je souhaite que l'opération entreprise puisse revêtir un caractère national. En effet, j'ai souvent constaté la disparition rapide des mobiliers de classe, d'administration et d'internat, des objets emblématiques et commémoratifs, des moyens d'enseignement, des collections de travaux d'élèves, qui ont formé, dans le passé, le cadre de la vie scolaire française. Or, cette partie de notre patrimoine représente une source d'informations irremplaçables pour la connaissance de l'histoire de nos institutions pédagogiques, de leur esprit et de leurs méthodes.

Je vous demande en conséquence de saisir le C.R.D.P. de Rouen des projets de dispersion ou de destruction des matériels que vous auriez en vue afin que des mesures de conservation soient éventuellement envisagées par l'organisme précité pour les pièces, objets ou documents qui pourraient compléter les collections déjà réunies.

Toutes informations utiles seront fournies par M. le Directeur du Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques.

N° 3038
76041 Rouen Cedex

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Cabinet,
Michel DENIEUL

ACADEMIE DE ROUEN

CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

MUSEE DU MATERIEL PEDAGOGIQUE

30 38 76041 ROUEN CEDEX
tél. (35) 74 16 85

MT/CL/1090

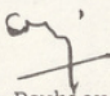
Le Directeur du C.R.D.P.
à Messieurs les Maires,
à Messieurs les Chefs d'établissement,

La circulaire n° 75.229 du 3 juillet 1975, publiée au Bulletin officiel n° 27 (10.7.75), confie à la section spécialisée créée au Centre régional de documentation pédagogique de Rouen le rassemblement et l'exploitation d'une collection de matériels scolaires anciens.

Dans le cadre de la constitution de ce fonds muséographique, je suis appelé à solliciter le versement des équipements réformés des catégories énumérées dans la circulaire précitée. Ceci concerne donc les pupitres et bancs, tableaux noirs, appareils de chauffage et sanitaires, cloches, cartes murales et globes terrestres, instruments scientifiques, livres et manuels, cahiers, uniformes et vêtements d'élèves, et, en général, toutes choses ayant appartenu au cadre de la vie scolaire.

C'est M. Théry, Chef de service au C.R.D.P., qui est chargé de la mission de conservation. Il est à votre disposition pour recueillir tous les apports aux collections, et pour vous donner tous les renseignements que vous pourriez souhaiter.

Le Directeur,


C. Bouhier

2, rue du docteur Fleury 76 130 Mont Saint Aignan.

